



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet tenue le 6 juillet 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 195, rue Bilodeau, à Saint-Fabien-de-Panet et à laquelle sont présents :

Siège #3 - Isabelle Grondin
Siège #4 - Rock Millier
Siège #5 - Dominic Gonthier
Siège #6 - Réal Francoeur

Est/sont absents:
Siège #1 - Benoît Guénard
Siège #2 - Michaël Mailhot

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par la mairesse Gladys Mercier et le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, la mairesse ouvre la séance à 19h30.

26-07-131

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Millier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 6 juillet 2026 tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2026
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Adoption du règlement no 390-2026 édictant le code éthique et déontologie des élus municipaux
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer
 - 5.2 - Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 5.3 - Autorisation de demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
 - 5.4 - Autorisation de dépôt d'un projet au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés
 - 5.5 - Renouvellement banque d'heures Anne Turcotte - Consultante en gestion municipale
- 6 - POINT D'INFORMATION
 - 6.1 - Tenue de la Table des maires de la MRC de Montmagny à Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.2 - Compte-rendu du comité des loisirs
- 7 - CORRESPONDANCE
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Installation de ralentisseurs (dos d'âne) près du 283, rue de la Salle



9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Autorisation de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (lot 6 676 210)

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Avis de motion sur le règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements

11.2 - Adoption du projet de règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-07-132

3.1 - Séance ordinaire du 1er juin 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Dominic Gonthier
APPUYÉ PAR Isabelle Grondin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - LÉGISLATION

26-07-133

4.1 - Adoption du règlement no 390-2026 édictant le code éthique et déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Fabien-de-Panet a adopté, à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, le Règlement no 389-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement no 353-2022, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »);

CONSIDÉRANT QUE la procédure édictée à la LEDMM n'a pas été régulièrement suivie, nécessitant la reprise complète de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Benoit Guénard à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par cette même personne, à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné par le directeur général et greffier-trésorier le 29 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no 390-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement no 389-2026, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION

26-07-134

5.1 - Adoption des déboursés et comptes à payer

CONSIDÉRANT les comptes payés et à payer déposés au conseil tels que présentés dans le tableau suivant :

Sous-total des comptes payés	59 365.21\$
Sous-total des comptes à payer	188 591.83\$
Total	247 957.04\$

IL EST PROPOSÉ PAR Dominic Gonthier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE ratifier les comptes payés d'un montant de 59 365.21 \$;

ET D'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 188 591.83\$.

ADOPTÉE

26-07-135

5.2 - Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) représente une occasion pour les élus municipaux de se former et d'échanger avec leurs pairs;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR Rock Millier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse Gladys Mercier à participer au Congrès de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec dont les coûts sont inclus dans la quote-part de la MRC de Montmagny;

ET DE rembourser les frais d'hébergement et de déplacement conformément à la politique sur les frais de remboursement des élus municipaux en vigueur.

ADOPTÉE

26-07-136

5.3 - Autorisation de demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour la sécurité routière pour planifier notamment l'achat de panneaux d'affichage de vitesse amovibles (PAVA);

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Francoeur
APPUYÉ PAR Isabelle Grondin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour la sécurité



routière;

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet à agir, pour et au nom de la Municipalité, et à signer tout document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

26-07-137

5.4 - Autorisation de dépôt d'un projet au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour un projet d'amélioration de la qualité de vie favorisant les activités sociales, récréatives et intergénérationnelles destinées aux aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Millier
APPUYÉ PAR Réal Francoeur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet "Vieillir activement au cœur de notre communauté";

ET D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet ou son adjointe Elizabeth Dufresne-Gagnon à agir, pour et au nom de la Municipalité, et à signer tout document requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE

26-07-138

5.5 - Renouvellement banque d'heures Anne Turcotte - Consultante en gestion municipale

CONSIDÉRANT QUE la banque de 50 heures convenue avec Anne Turcotte - STAT Gestion municipale afin de former et soutenir le directeur général et greffier-trésorier dans ses fonctions et obligations arrive à terme;

CONSIDÉRANT la pertinence d'en faire le renouvellement afin de poursuivre la formation et réserver les services de la consultante pour la période budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires requis n'ont pas été prévus au budget de l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Grondin
APPUYÉ PAR Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE convenir d'une banque de 100 heures avec Anne Turcotte - STAT Gestion municipale au coût de 9 000 \$ avant les taxes;

ET D'affecter l'excédent de fonctionnement non affecté au paiement des sommes requises.

ADOPTÉE

6 - POINT D'INFORMATION

6.1 - Tenue de la Table des maires de la MRC de Montmagny à Saint-Fabien-de-Panet

La mairesse Gladys Mercier informe les citoyens que la Table des maires de la



MRC de Montmagny se tiendra à Saint-Fabien-de-Panet le 14 juillet prochain, dans le cadre d'une réunion à l'extérieur des bureaux de la MRC.

6.2 - Compte-rendu du comité des loisirs

La conseillère Isabelle Grondin présente le compte-rendu du comité des loisirs et sur l'événement organisé le samedi, 20 juin 2026 dans le cadre des célébrations de la Fête Nationale du Québec.

7 - CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier Martin Blanchet dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1er et le 30 juin 2026 comme suit :

Date de réception	Destinateur	Objet
2026-06-12	Centre intégré de santé et services sociaux de Chaudières-Appalaches (CISSS-CA)	Évolution de la zone endémique de la maladie de Lyme pour 2026
2026-06-11	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Calcul de la compensation pour les terres publiques
2026-06-03	Isabelle Normand - MRC de Montmagny	La Municipalité de Berthier-sur-Mer parmi les trois finalistes pour une subvention de 150 000 \$ de la Blue Jays Care Fondation
2026-06-02	Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	Langue française – Vérification de la conformité des entreprises

Les correspondances peuvent être consultées au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture ou sur demande écrite par courriel.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-07-139

8.1 - Installation de ralentisseurs (dos d'âne) près du 283, rue de la Salle

CONSIDÉRANT la problématique récurrente d'excès de vitesse constatée sur la rue de la Salle, à proximité des parcs de la Reconnaissance et Intergénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de ralentisseurs pouvant être installés sur le territoire selon les besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Francoeur
APPUYÉ PAR Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater les travaux publics à installer des ralentisseurs (dos d'âne) près du 283, rue de la Salle.

ADOPTÉE

9 - VOIRIE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

26-07-140

10.1 - Autorisation de branchement aux services d'aqueduc et d'égout (lot 6 676 210)

CONSIDÉRANT le règlement no 380-2025 sur les permis et certificats édictant, à l'article 5.3, paragraphe 8, qu'une résolution d'autorisation du conseil est requise



préalablement à la délivrance des permis de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT la demande conforme de branchement sur le lot 6 676 210 situé sur la rue Boutin (entre les no 173 et 175);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de favoriser le raccordement de tout terrain desservi par lesdits réseaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Francoeur
APPUYÉ PAR Dominic Gonthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire droit à la demande de permis de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts pour le lot 6 676 210 situé sur la rue Boutin (entre les no 173 et 175).

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 - Avis de motion sur le règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements

Avis de motion est donné par Isabelle Grondin à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements.

Le présent règlement vise à prévenir la détérioration des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver leur intégrité structurale, tout en favorisant leur occupation et leur pérennité. Il s'inscrit dans les obligations légales prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Une dispense de lecture est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

26-07-141

11.2 - Adoption du projet de règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devaient adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a débuté, à sa séance ordinaire du 2 mars 2026, la démarche d'adoption du règlement 388-2026 relatif à la salubrité, à l'occupation et à l'entretien des bâtiments et logements;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2026 sur ce projet de règlement, les personnes présentes ont exprimé de nombreuses préoccupations, incitant le conseil à revoir la totalité du règlement proposé pour s'assurer son acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QU'un tout nouveau projet de règlement a été préparé par la MRC de Montmagny, à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il convient de reprendre du début la démarche d'adoption pour en assurer la conformité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 6 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Francoeur
APPUYÉ PAR Dominic Gonthier



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no 391-2026 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments et des logements dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE tenir l'assemblée publique de consultation vers la mi-août.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS ET CULTURE

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq personnes assistent à la séance. Les questions posées concernent les sujets suivants :

- Règlement sur la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments

26-07-142

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Rock Millier de lever la séance à 20 h 11.

Gladys Mercier, mairesse

Martin Blanchet, directeur général
et greffier-trésorier

Je, soussignée, Gladys Mercier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gladys Mercier, mairesse